PRÉFET
DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

ARRÊTÉ n° NOR 1122-24-10-013

portant pour arrêt de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire départemental

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 141-5-2 et L.141-5-3

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et en particulier son article 15 codifié à L. 141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu le décret du 12 janvier 2022 nommant M. Sébastien JALLET, préfet de l'Orne,

Vu le décret du 8 novembre 2023 nommant M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Orne,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2024 portant délégation de signature à M. Yohan BLONDEL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de l'Orne ;

Vu la lettre de mission de sous-préfet référent préfectoral unique aux énergies renouvelables du 12 décembre 2023

Vu la conférence territoriale relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables du 12 avril 2024 ;

Considérant que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes définissent des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire.

Considérant que ces zones contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement défini au 2° de l'article L. 100-1 ;

Considérant que zones proposées doivent permettre d'accélérer la production d'énergies renouvelables au sens de l'article L. 211-2 du code de l'énergie sur le territoire concerné pour atteindre, à terme, les objectifs énergétiques français ;

Considérant que l'État a mis à disposition des communes l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne définition de ces zones au travers d'un outil cartographique en ligne ;

Considérant que cet outil cartographique permet aussi aux communes de définir ces zones et de transmettre ces cartographies ainsi proposées au référent préfectoral dans le département ;

Considérant que la définition des zones d'accélération a été réalisée et transmise conformément aux dispositions du I de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie ;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, les communes ont adressé au référent préfectoral les délibérations du conseil municipal identifiant les zones d'accélération ;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, l'identification des zones d'accélération par la commune a fait l'objet d'une concertation du public selon des modalités propres à chaque commune ;

Considérant que conformément à l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 susvisée, le référent préfectoral doit arrêter la cartographie des zones d'accélération identifiées par les communes et transmettre cette cartographie pour avis au comité régional de l'énergie

Considérant que l'arrêt de la cartographie des zones d'accélération identifiées par les communes ne présage pas de l'implantation future d'un projet d'énergies renouvelables dans ces zones qui devra faire l'objet d'une demande d'autorisation par le porteur de projet conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la demande d'un porteur de projet dans ces zones sera examinée par l'autorité compétente conformément à la réglementation en vigueur, au regard des enjeux locaux à protéger et en appliquant la séquence éviter, réduire et compenser ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Orne,

ARRÊTE

Article 1er

Les zones d'accélération transmises jusqu'au 23 avril 2024 résultant du travail prévu au 1° et 2° du II du L. 141-5-3 du code de l'énergie sont arrêtées en vue de leur transmission au comité régional de l'énergie. La liste des zones arrêtées figure en annexe du présent arrêté.

Les zones définies par ces communes sont consultables sur le portail cartographique national : https://planification.climat-energie.gouv.fr/

Lorsqu'elles n'y ont pas été déposées, elles sont consultables sur demande auprès des services de la préfecture.

Article 2 - Affichage

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne et prendra effet au lendemain de sa publication.

Article 3 - Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Ce recours contentieux peut être adressé par voie postale ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : https://www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Orne, référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, le directeur territorial du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Normandie Centre, le directeur départemental des territoires de l'Orne et le directeur départemental du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur est adressée.

Alençon, le 24 AVR. 2024

Le Préfet,

Sébastien JALLET

ANNEXE : Liste des communes de l'Orne ayant défini des zones d'accélération des énergies renouvelables figurant dans la cartographie départementale

	Nom de la commune	Type d'énergies renouvelables	Surface totale de zones d'accélération arrêtée (en m2)
1.	Argentan	SOLAIRE THERMIQUE	18381224
2.		GÉOTHERMIE	17889533
3.		BIOMÉTHANE	18002595
4.		BIOMÉTHANE	73758
5.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	4267
6.		BIOMASSE	18297064
7.		HYDROÉLECTRICITÉ	17845376
8.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	45094
9.		SOLAIRE_PHOTOVOLTAÏQUE	59125
10.		SOLAIRE_PHOTOVOLTAÏQUE	18299621
11.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	12197
12.		ÉOLIEN	2048
13.		ÉOLIEN	1045
14.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	29704
15.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	3259
16.	Athis-Val de Rouvre	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
17.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
18.		GÉOTHERMIE	voir délibération
19.	Aunou-le-Faucon	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
20.	Avoine	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
21.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
22.		BIOMÉTHANE	voir délibération
23.		GÉOTHERMIE	voir délibération
24.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
25.	Bellou-en-Houlme	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
26.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
27.		BIOMÉTHANE	voir délibération
28.		BIOMASSE	voir délibération
29.		GÉOTHERMIE	voir délibération
30.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
31.	Boischampré	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
32.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
33.		BIOMÉTHANE	voir délibération
34.		BIOMASSE	voir délibération
35.		GÉOTHERMIE	voir délibération
36.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
37.	Briouze	ÉOLIEN	voir délibération
38.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
39.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
40.		BIOMÉTHANE	voir délibération
41.		BIOMASSE	voir délibération
42.		GÉOTHERMIE	voir délibération
43.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
44.	Brieux	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
45.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
46.		BIOMÉTHANE	voir délibération
47.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
48.	Cahan	ÉOLIEN	voir délibération

49.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
50.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
51.		BIOMÉTHANE	voir délibération
52.		BIOMASSE	voir délibération
53.		GÉOTHERMIE	voir délibération
54.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
55.	Caligny	ÉOLIEN	voir délibération
56.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
57.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
58.		BIOMÉTHANE	voir délibération
59.		BIOMASSE	voir délibération
60.		GÉOTHERMIE	voir délibération
61.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
62.	Cerisy-Belle-Etoile	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
63.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
64.		BIOMÉTHANE	voir délibération
65.		BIOMASSE	voir délibération
66.		GÉOTHERMIE	voir délibération
67.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
68.	Commeaux	ÉOLIEN	355469
69.	Domfront-en-Poiraie	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
70.		BIOMÉTHANE	voir délibération
71.	Dompierre	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
72.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
73.		BIOMÉTHANE	voir délibération
74.		BIOMASSE	voir délibération
75.		GÉOTHERMIE	voir délibération
76.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
77.	Durcet	ÉOLIEN	voir délibération
78.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
79.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
80.		BIOMÉTHANE	voir délibération
81.		BIOMASSE	voir délibération
82.		GÉOTHERMIE	voir délibération
83.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
84.	Échalou	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
85.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
86.		BIOMÉTHANE	voir délibération
87.		BIOMASSE	voir délibération
88.		GÉOTHERMIE	voir délibération
89.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
90.	Écorches	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
91.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
92.		BIOMÉTHANE	voir délibération
93.		BIOMASSE	voir délibération
94.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
95.	Flers	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
96.		BIOMÉTHANE	voir délibération
97.		BIOMASSE	voir délibération
98.		GÉOTHERMIE	voir délibération
99.	Gouffern en Auge	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	20010
100.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	227118

101.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	29583
102.		GÉOTHERMIE	30788
103.		GÉOTHERMIE	27498
104.		BIOMASSE	167080585
105.		SOLAIRE THERMIQUE	167080585
106.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	167080585
107.	Joué-du-Plain	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	14376180
108.		GÉOTHERMIE	13117138
109.		HYDROÉLECTRICITÉ	10061
110.		SOLAIRE THERMIQUE	13911318
111.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	31435
112.	Juvigny-sur-Orne	ÉOLIEN	151355
113.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	35898
114.		SOLAIRE THERMIQUE	3330669
115.		GÉOTHERMIE	voir délibération
116.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
117.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
118.	La Bazoque	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
119.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
120.		BIOMASSE	voir délibération
121.		GÉOTHERMIE	voir délibération
122.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
123.	La Chapelle-au-Moine	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
124.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
125.		BIOMÉTHANE	voir délibération
126.		BIOMASSE	voir délibération
127.		GÉOTHERMIE	voir délibération
128.	La Chapelle-Biche	ÉOLIEN	voir délibération
129.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
130.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
131.		BIOMÉTHANE	voir délibération
132.		BIOMASSE	voir délibération
133.		GÉOTHERMIE	voir délibération
134.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
135.	La Coulonche	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
136.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
137.		BIOMÉTHANE	voir délibération
138.		BIOMASSE	voir délibération
139.		GÉOTHERMIE	voir délibération
140.	La Ferrière-aux-Étangs	ÉOLIEN	voir délibération
141.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
142.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
143.		BIOMÉTHANE	voir délibération
144.		BIOMASSE	voir délibération
145.		GÉOTHERMIE	voir délibération
146.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
147.	La Ferté-Macé	ÉOLIEN	voir délibération
148.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
149.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
150.		BIOMÉTHANE	voir délibération
151.		BIOMASSE	voir délibération
152.		GÉOTHERMIE	voir délibération

153.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
154.	La Lande-Patry	ÉOLIEN	voir délibération
155.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
156.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
157.		BIOMÉTHANE	voir délibération
158.		BIOMASSE	voir délibération
159.		GÉOTHERMIE	voir délibération
160.	La Lande-Saint-Siméon	ÉOLIEN	voir délibération
161.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
162.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
163.		BIOMÉTHANE	voir délibération
164.		BIOMASSE	voir délibération
165.		GÉOTHERMIE	voir délibération
166.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
167.	La Selle-la-Forge	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
168.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
169.		BIOMASSE	voir délibération
170.		GÉOTHERMIE	voir délibération
171.	Le Chatellier	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
172.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
173.		BIOMÉTHANE	voir délibération
174.		BIOMASSE	voir délibération
175.		GÉOTHERMIE	voir délibération
176.	Le Grais	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
177.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
178.		BIOMÉTHANE	voir délibération
179.		BIOMASSE	voir délibération
180.		GÉOTHERMIE	voir délibération
181.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
182.	Le Ménil-de-Briouze	ÉOLIEN	voir délibération
183.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
184.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
185.		BIOMÉTHANE	voir délibération
186.		BIOMASSE	voir délibération
187.		GÉOTHERMIE	voir délibération
188.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
189.	Le Pin-au-Haras	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
190.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
191.		BIOMÉTHANE	voir délibération
192.		BIOMASSE	voir délibération
193.		GÉOTHERMIE	voir délibération
194.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
195.	Lougé-sur-Maire	ÉOLIEN	voir délibération
196.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
197.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
198.		GÉOTHERMIE	voir délibération
199.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
200.	Louvières-en-Auge	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
201.	Ménil-Hubert-sur-Orne	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
202.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
203.		BIOMÉTHANE	voir délibération
204.		BIOMASSE	voir délibération

205.		GÉOTHERMIE	voir délibération
206.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
207.	Messei	ÉOLIEN	voir délibération
208.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
209.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
210.		BIOMÉTHANE	voir délibération
211.		BIOMASSE	voir délibération
212.		GÉOTHERMIE	voir délibération
213.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
214.	Montabard	SOLAIRE THERMIQUE	11095449
215.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	11040418
216.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	11123599
217.		BIOMÉTHANE	11235269
218.		GÉOTHERMIE	11209141
219.		ÉOLIEN	293192
220.		HYDROÉLECTRICITÉ	11348291
221.	Montilly-sur-Noireau	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
222.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
223.		BIOMASSE	voir délibération
224.		GÉOTHERMIE	voir délibération
225.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
226.	Monts d'Andaine	ÉOLIEN	voir délibération
227.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
228.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
229.		BIOMÉTHANE	voir délibération
230.		BIOMASSE	voir délibération
231.		GÉOTHERMIE	voir délibération
232.	Moulins-sur-Orne	ÉOLIEN	voir délibération
233.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
234.		BIOMÉTHANE	voir délibération
235.	Neauphe-sur-Dive	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
236.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
237.		GÉOTHERMIE	voir délibération
238.	Nécy	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	6807707
239.	Pointel	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
240.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
241.		BIOMÉTHANE	voir délibération
242.		BIOMASSE	voir délibération
243.		GÉOTHERMIE	voir délibération
244.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
245.	Sai	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
246.	Saint-André-de-Messei	ÉOLIEN	voir délibération
247.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
248.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
249.		BIOMÉTHANE	voir délibération
250.		BIOMASSE	voir délibération
251.		GÉOTHERMIE	voir délibération
252.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
253.	Saint-Brice-sous-Rânes	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
254.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
255.		GÉOTHERMIE	voir délibération
256.	Saint-Georges-de-Groseiller	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération

257.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
258.		BIOMÉTHANE	voir délibération
259.		BIOMASSE	voir délibération
260.		GÉOTHERMIE	voir délibération
261.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
262.	Saint-Honorine-la-Chardonne	ÉOLIEN	voir délibération
263.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
264.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
265.		BIOMÉTHANE	voir délibération
266.		BIOMASSE	voir délibération
267.		GÉOTHERMIE	voir délibération
268.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
269.	Saint-Opportune	ÉOLIEN	voir délibération
270.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
271.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
272.		BIOMÉTHANE	voir délibération
273.		BIOMASSE	voir délibération
274.		GÉOTHERMIE	voir délibération
275.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
276.	Saint-Pierre-d'Entremont	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
277.		BIOMASSE	voir délibération
278.		GÉOTHERMIE	voir délibération
279.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
280.	Saint-Philbert-sur-Orne	ÉOLIEN	voir délibération
281.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
282.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
283.		BIOMÉTHANE	voir délibération
284.		BIOMASSE	voir délibération
285.		GÉOTHERMIE	voir délibération
286.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
287.	Saint-Pierre-du-Regard	ÉOLIEN	voir délibération
288.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
289.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
290.		BIOMÉTHANE	voir délibération
291.		BIOMASSE	voir délibération
292.		GÉOTHERMIE	voir délibération
293.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
294.	Saint-Sulpice-sur-Risle	SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	230661
295.	Saires-la-Verrerie	ÉOLIEN	voir délibération
296.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	voir délibération
297.		SOLAIRE THERMIQUE	voir délibération
298.		BIOMÉTHANE	voir délibération
299.		BIOMASSE	voir délibération
300.		GÉOTHERMIE	voir délibération
301.		HYDROÉLECTRICITÉ	voir délibération
302.	Villedieu-lès-Bailleul	BIOMASSE	4072238
303.		SOLAIRE THERMIQUE	253901
304.		SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	371541
305.		BIOMÉTHANE	230537
306.		GÉOTHERMIE	4698339
307.		HYDROÉLECTRICITÉ	4645378